Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BW SÉLECTION PATRIMOINE - Part A

FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management
Code ISIN : FR0014011315
Devise du produit : Euro
Site internet : www.sunny-am.com
Contact : Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.
Date de production du document d'informations clés : 07/11/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Classification : Néant
Durée d'existence prévue : Le Fonds a été créé le 04/07/2025 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Objectifs :
L'objectif de gestion de BW Sélection Patrimoine (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 4% pour la part A, dans le cadre d'un objectif de volatilité annualisée du FCP situé dans la limite de 15 % maximum dans des conditions normales de marché. BW Sélection Patrimoine (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligations) avec une déclinaison par thèmes. Ce positionnement stratégique est complété par une gestion tactique des expositions visant une optimisation de la performance, ajustée du risque.

Le FCP BW Sélection Patrimoine est exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC (à hauteur de 120 % maximum pour les actions et 70 % maximum pour les obligations). Il pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct jusqu'à 40% de son actif net. Les valeurs mobilières détenues pourront être libellées dans des devises autres que l'euro.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Ce positionnement stratégique est complété par une gestion tactique des expositions, principalement par le poids des OPC sélectionnés, dans un objectif de recherche de la performance. Des critères de diversification géographique, et sectorielle sont également prévus avec pour objectif de réduire le risque global.

Ainsi, la diversification géographique vise à répartir l'exposition du fonds entre différentes zones économiques (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, pays émergents), avec une concentration limitée sur une seule région (< 50 % de l'actif net), sauf décision contraire liée à une allocation tactique temporaire. Afin de limiter les risques de concentration, le fonds s'engage à maintenir une exposition à au moins trois zones géographiques différentes (dont au moins deux pays de l'OCDE), avec une exposition maximale de 40% aux pays émergents. De même, la diversification sectorielle s'appuiera sur une répartition équilibrée entre les grands secteurs de l'économie, tout en laissant au gérant la possibilité de surpondérer un secteur en cas de conviction ou d'opportunité de marché.Le fonds pourra utiliser des instruments dérivés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions.

En règle générale, dans des conditions normales de volatilité, le fonds affichera une duration comprise entre -3 et 7.

Le fonds pourra s'exposer :
- à un niveau maximum de 70% sur des stratégies obligataires d'Etats
- à un niveau de 70 % maximum sur les stratégies obligataires notées en moyenne Investment Grade (rating moyen supérieur ou égal à BBB-).
- à un niveau de 50% maximum sur des stratégies obligataires à haut rendement (rating inférieur à BBB).

En outre, le fonds pourra s'exposer sur des stratégies obligataires émergentes à hauteur de 20% maximum.
Enfin, le niveau maximal d'exposition du fonds aux stratégies actions + haut rendement est fixé à 100%.

Le cumul des expositions peut atteindre 200 % de l'actif net.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE et de pays émergents non OCDE. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents non OCDE est limitée à 30% maximum de son actif net (stratégies actions + taux).

La couverture du risque de change sera réalisée selon une approche discrétionnaire.

L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 100% de l'actif net maximum en fonction des anticipations du gérant.
Indicateur de référence : Néant.

Affectation des revenus : Capitalisation
Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+2, sur la base des cours de clôture en j.

Fréquence de valorisation : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, dans la mesure où il s'agit d'un jour ouvré à la bourse de Paris (calendrier Euronext) et dans la mesure où ce n'est pas un jour férié légal en France. Dans ce cas, la Valeur Liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. La publication de la Valeur Liquidative interviendra le deuxième jour ouvré suivant le calcul de la Valeur Liquidative.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, plus particulièrement clients du cabinet BW Conseil. Ce produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, S.A.

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.sunny-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 ans.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Veuillez vous référer au Prospectus pour plus d'informations sur les risques spécifiques au produit qui ne sont pas inclus dans l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € **Scénarios**		**Si vous sortez après un an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 560 €**	**3 900 €**
	Rendement annuel moyen	-34.40%	-17.17%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 310 €**	**10 520 €**
	Rendement annuel moyen	-26.90%	1.02%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 520 €**	**18 750 €**
	Rendement annuel moyen	15.20%	13.40%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**15 840 €**	**22 570 €**
	Rendement annuel moyen	58.40%	17.68%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2024 et mai 2025, intermédiaire entre novembre 2014 et novembre 2020 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**344 €**	**4 783 €**
Incidence des coûts annuels (*)	3.44%	3.90% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17.30% avant déduction des coûts et de 13.40% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	310 EUR
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% de la surperformance pour une performance nette de frais de gestion, au-delà de 4% avec high water mark.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans
Plafonnement des rachats : La Société de Gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives lorsqu'elles excèdent un seuil déterminé, cela lorsque les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Pour tout complément d'information, merci de vous reporter aux Modalités de Souscriptions et Rachats décrites dans le Prospectus.

Les actions de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.

Les demandes de de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12H00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse du SOCIETE GENERALE, S.A. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+2, sur la base des cours de clôture en j.
Les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant: www.sunny-am.com.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.